

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 27 juin 2024

L'an 2024 et le 27 juin à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 20 juin 2024.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Date d'affichage : 20 juin 2024

Délibération N° 27-06-2024 / N°106

Etaient présents les membres en exercice :73

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ios, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 92

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Sylvie Gabez, Jacques Nick, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Dekeyser, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Lefebvre, Benoit François, Dominique Verdel, Eric Caron.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Henri Cuvillier suppléé par Frédéric Duriez.

Absents excusés : Alain Rose, Hubert Morreel, Stéphane Locquet, Alain Traisnel, Raymond Lavigne, Christian Thilliez, Joël Toursel, Xavier Normand.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Fabienne Kwiatkowski, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Maurice Soyez ayant donné procuration à Françoise Simon, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Michel Seroux, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele ayant donné procuration à Ludovic Degouve, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration à Damien Bricout, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Philippe Carton

Titre de la délibération : Contribution à l'enquête publique relative au projet de déclaration préalable à la DPU emportant la mise en compatibilité des PLUI des Communautés de Communes du Sud Artois et des Campagnes de l'Artois, et parcellaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Vu l'article 4 dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,

Vu le courrier d'information de Monsieur le Préfet en date du 27 Mai 2024,

Vu l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique,

Vu les pièces du dossier,

Madame la Vice-présidente informe les Délégués Communautaires, que par un courrier en date du 27 Mai 2024, le Préfet du Pas-de-Calais a transmis au Président de la Communauté de Communes, l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique :

- préalable à la déclaration publique du projet emportant la mise en comptabilité des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUI) de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et du Sud Artois ;
- et parcellaire.

Cette enquête publique est relative au projet d'extension du poste électrique du Chevalet situé à Monchy-au-Bois porté par RTE. Ce projet va engendrer une mise en comptabilité du PLUI de l'Est de la Communauté de Communes pour permettre la réalisation de ce dernier.

Madame la Vice-présidente rappelle que ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation aux Elus lors de la Conférence intercommunale des Maires du 2 Mai, lorsque l'intercommunalité a débattu de l'avis de la Communauté de Communes sur le projet d'évolution du SRADDET.

Pour rappel, ce projet permettra de sécuriser l'alimentation électrique d'une partie des Hauts-de-France. En effet, le réseau de cette zone assure un rôle historique de transit à vocation de grand transport, c'est-à-dire qu'il contribue aux échanges avec la Belgique et à l'approvisionnement de la consommation de la région parisienne.

À cela viennent se superposer le rôle d'accueil des énergies renouvelables et leur transport vers les centres importants de consommation tels qu'Arras, Lille, Valenciennes.

Les réseaux électriques sont placés au centre des enjeux de la transition énergétique, qu'il s'agisse de produire plus d'électricité à partir des énergies renouvelables et du nucléaire, de développer la mobilité électrique ou de raccorder les industriels pour l'électrification de leur process.

Ainsi, le projet dispose bien d'une envergure nationale et européenne permettant au projet de 3,3ha d'être repris dans la liste des projets d'envergure nationale ou européenne. Si tel est le cas, le compte foncier lié au projet ne serait pas imputé au territoire.

Or, à ce jour, il n'en est rien. En effet, le projet d'arrêté *relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur* qui a été soumis à la consultation du public du 12 Avril 2024 au 2 Mai 2024, ne mentionne le projet d'extension du Chevalet qu'en annexe 2 du projet, ne lui permettant pas ainsi, de figurer dans les projets certains d'être inscrits dans la liste des projets nationaux.

Pourtant, le projet répond à tous les critères exigés :

- importance du projet : il faut que le projet soit a minima d'envergure nationale : détail présenté ci-dessus,
- délais de mise en œuvre : réalisation avant le 31 Décembre 2031 de manière certaine :
 - o La demande de déclaration d'utilité publique avec modification des plans locaux d'urbanisme intercommunaux a été déposée en préfecture fin janvier 2024,
 - o La demande de permis de construire sera déposée au 4eme trimestre 2024,
 - o Démarrage des travaux dans la foulée pour une durée de près de 2 ans,
 - o Fin des travaux 4ème trimestre 2026 pour une mise en service 2027.

En plus de ces éléments, il convient de rappeler que, le législateur avait bien connaissance de ces enjeux liés à la distribution d'énergie puisque la loi du 20 juillet 2023 a bien prévu que les postes électriques de tension supérieure à 200kV puissent « être considérés comme des projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) ». C'est le cas du poste de transformation électrique de 225 kV de Chevalet à Monchy-au-Bois.

Ainsi, compte tenu des enjeux nationaux et européens de ce projet, de son impact foncier important pour notre territoire et son délai de réalisation, ce dernier ne peut être imputé au territoire et doit faire partie des PENE.

C'est pourquoi, Madame la Vice-présidente propose de se saisir de l'enquête publique relative au projet pour déposer une contribution.

Ainsi, la Communauté de Communes demande à ce que le projet de Chevalet à Monchy-au-Bois ne soit pas intégré au compte régional, ni même au compte local, mais bien dans le compte national des projets d'envergure nationale ou européenne.

A défaut et donc si le projet est impacté au compte local, et afin de compenser la consommation foncière qui sera engendrée par le projet d'extension du poste électrique de Chevalet à Monchy-au-Bois, la Communauté de Communes demande à ce que RTE renature l'équivalent de la surface consacrée au projet (3,3ha) afin que ce dernier soit neutre et n'impacte pas le développement de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois dans le cadre de la révision de ses documents de planification dans l'objectif Zéro Artificialisation Nette à atteindre en 2050.

Au vu de toutes ces considérations et suite à l'avis favorable du Bureau du 6 juin et de la commission du 20 juin 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'émettre un **avis favorable sous réserves** de la prise en compte des demandes précisées dans la présente délibération,
- d'acter que la non prise en compte de l'ensemble des demandes présentes ci-dessous transformerait le présent avis en un avis défavorable,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer la présente délibération, valant contribution, auprès de Madame Chantal Urbain désignée Commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Lille pour mener la procédure d'enquête publique relative au projet.


Le Président
Michel Seroux



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le



ID : 062-200069482-20240627-D106_2024-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 02/07/2024
notification du 02/07/2024

